

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 14

Ayant pris part à la

Délibération : 14

Séance du 21 novembre 2023

Convocation : 14/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rigutto E. représenté par Prigent C.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Chivot D.

Délibération : 2023-051

Objet : Attribution de marché – Aménagement de la nouvelle mairie et de l'agence postale communale – Lot n°5 / Serrurerie-Métallerie.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur PRIGENT, Adjoint aux Travaux, qui rappelle qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 21 mars 2023 pour la désignation des lots et plus particulièrement des entreprises sélectionnées dans le cadre de l'appel d'offre lancé pour l'aménagement de la nouvelle mairie et de l'agence postale communale.

Il ajoute que le lot n°5 relatif à la désignation suivante « Serrurerie-Métallerie » n'avait pas pu être attribué en raison d'absence d'offre.

A cette suite, des entreprises ont été invitées à transmettre leur candidature afin de pouvoir bénéficier de propositions et de procéder à une sélection.

Au vu des offres reçues, il convient de compléter la délibération n°2023-010 en actant le choix de l'entreprise pour le lot n°5.

Mr Prigent informe les Elus des entreprises ayant répondu pour le lot précité avec une proposition tarifaire qui prend en compte l'option habillage des bandeaux en acier laqué :

- Serrurerie Métallerie MEYGRET avec une proposition tarifaire à hauteur de 48 492,00 € H.T.,
- Entreprise COULLOUX avec une proposition tarifaire à hauteur de 47 385,00 € H.T.,
- Entreprise CARRAZ avec une proposition tarifaire à hauteur de 76 435,00 € H.T. (entreprise qui ne souhaite pas donner suite au marché).

Pour rappel, le lot serrurerie-métallerie avait été estimé, dans l'appel d'offre, à hauteur de 40 500, 00 € H.T.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- **RETENIR** l'entreprise COULLOUX proposant une offre au prix de 47 385,00 € H.T.
- **DONNER** pouvoir à Madame le Maire ou à Monsieur Prigent, Adjoint au Maire, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré

Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Didier CHIVOT

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 24 novembre 2023.